

PRESTATION DE RAPPORT SUR LES TENDANCES TECHNOLOGIQUES EN MATIERE DE BREVETS

1. Description

Le rapport sur les « Tendances technologiques » est une prestation qui permet aux demandeurs en un moment donné d'avoir des informations ciblées sur les avancées technologiques inscrites dans un domaine technique déterminé.

Cette prestation repose sur une analyse de la situation des brevets concernant une technologie donnée avec une représentation visuelle des résultats d'analyse statistique appliquée aux brevets sous forme de cartes.

A partir de cette prestation, des informations juridiques, commerciales et technologiques sont extraites et présentées de manière à faciliter la compréhension du comportement et des évolutions de la technologie visée pour enfin prendre des décisions éclairées avant de se lancer dans l'investissement dans des nouvelles technologies, de nouveaux partenariats, la planification de la recherche stratégique ou les transferts de technologie.

2. Objectifs du rapport sur les tendances technologiques

Le rapport sur les Tendances technologiques permet aux demandeurs d'identifier les domaines techniques dans lesquels opèrent des acteurs particuliers (concurrents et partenaires), avoir une vision sur l'évolution de leurs portefeuilles PI au fil du temps et en outre la possibilité de découvrir les marchés potentiels et les pays qui détiennent les technologies visées. L'ensemble de ces objectifs se résument dans :

- Veille technologique
- Veille concurrentielle
- Prise de décision en recherche et développement (R&D)
- Partenariats, coopération
- Fusions et acquisitions
- Transfert de technologie et l'octroi des licences

3. Contenu du rapport sur les tendances technologiques

Le rapport sur les Tendances Technologiques comporte deux parties, une première présentant l'objet de recherche avec une introduction du système des brevets, et une deuxième qui concerne une analyse statistique des résultats de recherche en matière de brevets relatifs à l'objet de la demande de recherche, et faisant l'état de :

- **Evolution technologique** : représente l'évolution de la production mondiale en matière de brevet relatif à un domaine technologique déterminé pendant une durée de temps définie (par exemple 20 ans).
- **Cartographie des pays producteurs de la technologie** : représente une distribution géographique des brevets selon les pays d'origine de la technologie.
- **Marchés potentiels de la technologie** : représente une distribution géographique des brevets selon les pays cibles de protection de la technologie. En effet, le fait de protéger un brevet dans un pays autre que le pays d'origine, montre un intérêt et une rentabilité potentielle de celui-ci dans ce territoire.
- **Top déposant / accélération déposants** : permet de mettre en évidence les acteurs actifs et innovants opérant dans un domaine technologique déterminé et en conséquence peuvent être des concurrents ou partenaires potentiels.
- **Situation juridique** : représente une analyse de l'état actuel du statut juridique des brevets (délivré, rejeté, déchu, expiré et en attente).

4. Les bénéficiaires de la prestation :

La prestation « Rapport sur les tendances technologiques » en matière de brevets est destinée aux groupes cibles suivants :

- Les entreprises (PME, TPE, start-up...);
- Centres de recherche, centres techniques, clusters ;
- Universités, TTO ;
- Personnes physique (inventeurs, chercheurs ...etc.).

5. Demande de la prestation

La demande de la prestation doit parvenir par courrier électronique prestationbrevet@ompic.ma ou par dépôt direct à l'OMPIC en remplissant le formulaire R2 mis en ligne sur le site (www.ompic.ma) accompagné de justificatif de paiement des taxes exigibles.

Toute demande ne comportant pas les pièces mentionnées ci-dessus et les informations demandées est considérée non recevable.